

# III

## BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1913

---

(2)

## NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget des Dotations pour l'exercice 1913 s'élève à . . . . . fr.	5,586,550 »
Les crédits alloués pour 1912 montent à . . . . .	5,479,090 86
Soit une augmentation de . . . . . fr.	<u>107,459 14</u>

qui résulte des modifications suivantes :

1° Augmentation de la dotation du Sénat . . . . . fr.	5,000 »
2° Augmentation de la dotation de la Chambre des Représentants . . . . .	57,159 14
3° Augmentation de la dotation de la Cour des Comptes . . . . .	45,300 »
En plus. . . . fr.	<u>107,459 14</u>

## CHAPITRE IV.

## COUR DES COMPTES.

ART. 5. — *Traitements des membres de la Cour.*

Crédit demandé pour 1913 . . . . . fr.	79,500 »
— alloué pour 1912. . . . .	79,200 »
AUGMENTATION. . . . fr.	<u>300 »</u>

résultant de l'application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 31 décembre 1900 concernant les traitements des membres de la Cour des Comptes.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — *Traitements et indemnités du personnel des bureaux.*  
*Traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1913 . . . . .	fr.	410,700	»
— alloué pour 1912. . . . .	:	365,700	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	45,000	»

résultant, pour la plus grande partie, de l'application du nouveau barème des traitements arrêté par la Cour le 5 juin 1912; le surplus est destiné à rémunérer des travaux extraordinaires.

---

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

**ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1913 est fixé à la somme de cinq millions cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cent cinquante francs (5,586,550 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ciergnon, le 10 octobre 1912.

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## EENIG ARTIKEL.

De Begroting der Dotatiën voor het dienstjaar 1913 is vastgesteld op de som van vijf millioen vijf honderd zes en tachtig duizend vijf honderd vijftig frank (5,586,550 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Ciergnon, den 10<sup>n</sup> October 1912.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën,*

M. LEVIE.

## BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1913.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 30 décembre 1909).	5,500,000	3,550,000
2	Dotation de S. A. R. la Comtesse de Flandre	50,000	
<b>CHAPITRE II.</b>			
3	Sénat	585,000	585,000
<b>CHAPITRE III.</b>			
4	Chambre des Représentants	1,328,150	1,328,150
<b>CHAPITRE IV.</b> <b>COUR DES COMPTES.</b>			
5	Traitements des membres de la Cour	79,500	523,400
6	Traitements et indemnités du personnel des bureaux. Traitements de disponibilité	410,700	
7	Matériel et dépenses diverses	30,000	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif).	1,200	
9	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	2,000	
<b>TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS</b>			<b>5,586,550</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 10 octobre 1912.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :  
Le Ministre des Finances,  
M. LEVIE.

## BEGROOTING DER DOTATIËN VOOR HET DIENSTJAAR 1913.

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>HOOFDSTUK I.</b>			
1	Burgerlijke lijst (vastgesteld, krachtens artikel 77 der Grondwet, door de wet van 30 December 1909) . . . . .	3,300,000 •	3,350,000 •
2	Dotatie van H. K. H. de Gravin van Vlaanderen . . . . .	50,000 •	
<b>HOOFDSTUK II.</b>			
3	Senaat . . . . .	385,000 •	385,000 •
<b>HOOFDSTUK III.</b>			
4	Kamer der Volksvertegenwoordigers . . . . .	1,328,150 •	1,328,150 •
<b>HOOFDSTUK IV.</b>			
<b>REKENHOF.</b>			
5	Jaarwedden der leden van het Hof . . . . .	79,500 •	523,400 •
6	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel der bureelen. Jaarwedden van beschikbaarheid . . . . .	410,700 •	
7	Materieel en verscheidene uitgaven . . . . .	30,000 •	
8	Eerste termijn der in voorkomend geval te verleenen pensioenen. (Onbepaald krediet.)	1,200 •	
9	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten en dienstlieden, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan dezulken onder die personen die slechts een gering pensioen genieten . . . . .	2,000 •	
<b>TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER DOTATIËN . . . . . fr.</b>			<b>5,586,550 •</b>

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit  
van 10<sup>de</sup> October 1912.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :  
*De Minister van Financiën,*  
**M. LEVIE**



**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DES DOTATIONS**

**POUR L'EXERCICE 1913**

---

## BUDGET DE L'EXERCICE 1915.

N° UNÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
1	•	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 30 décembre 1909) . . . . .	
2	•	Dotation de S. A. R. la Comtesse de Flandre . . . . .	
			TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.
<b>CHAPITRE II.</b>			
3	•	Sénat. . . . .	fr.
<b>CHAPITRE III.</b>			
4	•	Chambre des Représentants . . . . .	fr.
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<b>COUR DES COMPTES.</b>			
<b>MEMBRES DE LA COUR.</b>			
5	a.	Traitement du président . . . . .	1 14,600
	b.	— des conseillers . . . . .	6 8,500 à 10,300
	c.	— du greffier . . . . .	1 8,800
<b>PERSONNEL DES BUREAUX.</b>			
6	•	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :	
		Directeurs . . . . .	3 7,500 à 8,000
		Chefs de division . . . . .	8 6,000 et 7,000
		Chefs de bureau . . . . .	10 4,700 à 5,500
		Sous-chefs de bureau . . . . .	17 3,700 et 4,400
		Vérificateurs de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	40 1,800 à 3,500
		Commis-chefs, commis d'ordre et commis expéditionnaires . . . . .	19 1,600 à 4,800
		Huissier-chef, huissiers, messagers, feutiers et concierge . . . . .	18 1,500 à 2,800
	Traitements de disponibilité. — Travaux extraordinaires, emplois vacants et nouveaux, promotions et augmentations éventuelles. . . . .	10,000	
<b>MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.</b>			
7	•	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, entretien de l'hôtel, dépenses imprévues.	
<b>PENSIONS. — SECOURS. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.</b>			
8	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. ( <i>Crédit non limitatif</i> ). . . . .	
9	•	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	
			TOTAL DU CHAPITRE IV . . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,300,000 »	5,300,000 »	»	»	5,300,000 »	5,300,000 »	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	50,000 »	
5,350,000 »	5,350,000 »	»	»	5,350,000 »	5,350,000 »	
585,000 »	580,000 »	5,000 »	»	545,000 »	530,770 »	
AUGMENTATION. . . fr.		5,000 »				
1,528,150 »	1,270,990 86	57,159 14	»	1,165,628 »	1,212,089 75	
AUGMENTATION. . . fr.		57,159 14				
79,500 »	79,200 »	300 »	»	78,600 »	77,700 »	
410,700 »	365,700 »	45,000 »	»	355,700 »	340,700 »	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	29,112 28	
1,200 »	1,200 »	»	»	1,200 »	»	
2,000 »	2,000 »	»	»	2,000 »	1,750 »	
523,400 »	478,100 »	45,300 »	»	467,500 »	449,262 28	
AUGMENTATION . . . fr.		45,300 »				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉROS des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Recapitulation</i>	
I.	Liste civile et dotation de S. A. R. la Comtesse de Flandre . . . . .
II.	Sénat . . . . .
III.	Chambre des Représentants . . . . .
IV.	Cour des Comptes . . . . .
TOTAL . . . . .fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,550,000	3,550,000	.	.	3,550,000	3,350,000	
385,000	580,000	5,000	.	545,000	330,770	
1,528,150	1,270,900 86	57,159 14	.	1,165,628	1,212,080 75	
525,400	478,100	45,300	.	467,500	449,262 28	
5,586,550	5,470,000 86	107,459 14	.	5,326,128	5,342,122 05	
AUGMENTATION. . fr.		107,459 14				